



Financement de la protection sociale : l'attrait des grandes assiettes ?

Martine Carré-Tallon, Benjamin Carton, Stéphane Gauthier

► **To cite this version:**

Martine Carré-Tallon, Benjamin Carton, Stéphane Gauthier. Financement de la protection sociale : l'attrait des grandes assiettes ?. Lettre du CEPII, 2007, pp.1-4. <hal-00731342>

HAL Id: hal-00731342

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00731342>

Submitted on 12 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE : L'ATTRAIT DES GRANDES ASSIETTES ?

*Martine Carré (CEPII, Thema U. de Cergy), Benjamin Carton (CEPII)
et Stéphane Gauthier (ENSAE, CREST-LMA et U. de Caen)*

Version préliminaire, ne pas citer sans l'autorisation des auteurs

Mardi 10 Juillet 2007

En janvier 2007, l'Allemagne a procédé à un relèvement de trois points de son taux de TVA tout en réduisant d'un point son taux de cotisations sociales employeurs. Par le passé, d'autres pays ont opéré une substitution entre des cotisations, assises sur les salaires, et la TVA, principalement assise sur la consommation finale des ménages¹. Ce type de substitution est aujourd'hui présenté comme un moyen d'élever la compétitivité d'un pays tout en préservant le financement de sa protection sociale : l'assiette de la TVA étant plus large que celle des cotisations, une hausse d'un point de TVA permet d'abaisser le taux de cotisations sociales de plus d'un point ; les prix TTC des produits fabriqués sur le territoire vont par conséquent baisser par rapport à ceux des produits fabriqués à l'étranger, qui, eux, devront supporter la hausse de la TVA mais ne bénéficieront pas de la baisse du coût du travail. L'objet de cette lettre est de discuter cet argument, peut-être moins évident qu'il n'y paraît, et de le rapprocher des effets distributifs qui peuvent accompagner une telle réforme.

Vers une plus grande assiette

L'analyse macro-économique suggère en général que substituer la TVA à des cotisations sociales n'affectera pas l'économie réelle dans le long terme. La raison est simple : ces prélèvements pèsent tous les deux sur la masse salariale ; l'un explicitement, l'autre implicitement. L'assiette des cotisations sociales est bien la masse salariale², c'est-à-dire la différence entre la valeur ajoutée et les revenus du capital, en laissant de côté la part de la valeur ajoutée qui revient aux administrations publiques. La TVA est quant à elle assise sur la valeur ajoutée nette des dépenses d'investissement, puisque les entreprises récupèrent en grande partie la TVA payée sur ce type de dépenses, si l'on néglige cette fois les dépenses publiques, et pour une balance commerciale équilibrée. Si les revenus du capital coïncident avec les dépenses d'investissement, l'assiette de la TVA est la même que celle des cotisations sociales : il s'agit dans les deux cas de la masse salariale. C'est de là que provient le résultat d'équivalence entre les deux prélèvements ; il implique une forme de neutralité d'une substitution de l'un à l'autre.

Cette assimilation des deux assiettes d'imposition est cependant abusive : en France, la masse salariale nette de cotisations sociales patronales s'élève à environ 660 Md€ alors que

¹ Ce fut le cas du Danemark en 1987, du Japon en 1997 ou même de la France en 1995, même si les deux mesures – hausse de la TVA, baisse des cotisations – n'ont pas toujours été concomitantes.

² A l'heure actuelle, le financement de l'assurance vieillesse et accidents du travail repose essentiellement sur les cotisations sociales, tandis que le poids de l'impôt et des taxes affectées, principalement la CSG, est plus important dans le cas de l'assurance maladie et des prestations familiales.

l'assiette théorique de la TVA est de l'ordre de 1025 Md€. En faisant abstraction de la réaction des assiettes fiscales à une modification des taux de prélèvement, une hausse d'un point de TVA pourrait permettre la baisse d'1,56 point du taux de cotisation. Cet écart entre les deux assiettes provient d'abord d'un effet d'optique à court terme. Le taux de cotisation sociale porte à court terme sur le montant actuel de la masse salariale nette des cotisations employeurs soit 660 Md€, alors qu'à long terme, le salaire réel va s'ajuster et l'assiette sera donc mécaniquement plus importante. A long terme en effet, pour l'ensemble de l'économie, la masse salariale super brute (incluant les cotisations employeurs) ne dépend pas du niveau des cotisations, sauf à supposer une substitution importante entre capital et travail. La différence résiduelle entre les deux assiettes n'est pas entièrement due à l'ouverture de l'économie et à l'intervention de l'Etat. Car même en économie fermée et en négligeant les dépenses publiques, d'une part l'investissement est inférieur aux revenus du capital, et d'autre part les entreprises ont généralement un taux de marge positif. C'est en partie ce qui explique pourquoi l'assiette de la TVA est plus large que la masse salariale.

Cette caractéristique est importante pour comprendre dans quelle mesure la TVA sociale peut être favorable à l'emploi. Intuitivement, une baisse des cotisations devrait entraîner une hausse de l'emploi, des salaires nets, et de l'offre agrégée, et une baisse du prix à la consommation. Une hausse de la TVA provoque quant à elle une hausse des prix à la consommation et réduit la demande agrégée, l'emploi et les salaires nets. Les conséquences d'un allègement de charges et de son financement tendent donc à s'opposer point par point. Mais, la baisse du taux de cotisations étant au premier ordre supérieure à la hausse du taux de TVA qui permet de la financer, les effets de l'allègement de charges devraient l'emporter : la substitution impliquerait alors une hausse de l'emploi, des salaires nominaux, et une baisse des prix à la consommation.

Le modèle macro-économétrique Mésange³ prédit une efficacité limitée à une réforme de type « TVA sociale » mais il néglige le chômage structurel à long terme. Des maquettes analytiques qui le prennent en compte concluent à un effet positif sur l'emploi : selon Coupé et Renne (2007), une baisse des cotisations sociales de 0,5 point de PIB financée par la TVA conduirait sur un horizon de 10 ans à une hausse de l'emploi de l'ordre de 150 000 individus lorsque l'allègement concerne le travail non-qualifié ; la fourchette haute allant jusqu'à 230 000 individus, soit approximativement ce que trouve Gauthier (2007). L'impact sur l'emploi serait par contre beaucoup plus faible dans le cas d'un allègement uniforme, situé entre 0 et 60 000 individus sur le même horizon.

Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit là de résultats de long terme ; à court terme, les prix à la consommation augmentent. La durée de la transition est notamment liée à la façon dont la baisse des coûts de production est répercutée dans les prix. C'est ce que nous allons discuter maintenant.

³ Cf. Annexe IV du rapport du groupe de travail du COE (2006).

Compétitivité prix

Jusqu'à présent, nous avons négligé l'ouverture de l'économie. Or, la TVA d'un pays s'applique à ses importations mais non à ses exportations. Une hausse de TVA compensée par une baisse de cotisations sociales s'apparente donc à une dévaluation instantanée. La prise en compte du solde commercial permet à court terme d'élargir l'assiette de la TVA et d'amplifier légèrement l'effet d'assiette qui conditionne la relance de l'activité à long terme. Néanmoins, cet élargissement s'estompera au fur et à mesure que la demande agrégée se reportera sur les biens nationaux, au bout d'un an environ. Ne subsistera alors que l'effet compétitivité – le renchérissement relatif des produits importés et le gain de compétitivité à l'exportation – à condition toutefois que les entreprises étrangères subissent passivement la taxation plus importante de leurs produits et qu'à l'inverse, les firmes nationales ne profitent pas de la réforme fiscale pour accroître leurs marges à l'exportation.

Afin de déterminer l'ordre de grandeur de ces gains de compétitivité et de décrire la réaction de l'économie à une TVA sociale dans l'année qui suit sa mise en œuvre, considérons une situation de concurrence monopolistique. Le taux de marge dépend alors étroitement de la sensibilité de la demande au prix à la consommation. Lorsque l'élasticité prix de la demande est constante, les baisses de charges se retrouvent intégralement dans les prix à la production ; lorsqu'elle est croissante avec les prix, ce qui est plus plausible, les prix à la production ne baissent pas autant que le coût. Par exemple, aux Etats-Unis, seule la moitié des baisses de coût est en moyenne répercutée dans le prix de vente huit mois plus tard (Peltzman, 2000). Le même type d'argument s'applique à la hausse de TVA : lorsque l'élasticité prix de la demande est croissante, les entreprises ajustent leur taux de marge à la baisse et ne répercutent pas l'intégralité de la TVA. Après un an, entre 60 et 90% de la hausse du taux normal de TVA de 1995 aurait ainsi été répercutée dans le prix à la consommation tant des biens domestiques que des biens importés (Carbonnier, 2006).

Risquons-nous à évaluer la variation du prix à la consommation après un an. Pour un point de hausse du taux de TVA, la neutralité budgétaire implique une baisse de 1,56 point du taux de cotisations sociales employeurs. Comme le capital n'est pas concerné par la mesure, l'effet mécanique de la baisse des cotisations sociales sur les coûts de production de l'économie est seulement de -0,7%. Enfin, comme les entreprises ne répercutent pas immédiatement les baisses de coûts sur les prix de production, ceux-ci devraient au bout d'un an ne diminuer que de moitié soit 0,35%. En parallèle, la hausse du taux de TVA n'est elle non plus pas entièrement répercutée sur le prix TTC qui n'augmente en moyenne que de 3/4 de la hausse mécanique soit de 0,67%. Les deux mesures prises simultanément conduisent à une amélioration de la compétitivité de 0,35% au bout d'un an et de 0,7% au maximum tandis que les prix à la consommation --- dont un quart est constitué de biens et services importés --- augmentent de 0,4%. Si les baisses de charges et la hausse de la TVA se diffusent complètement, les prix à la consommation augmentent de 0,35% pour chaque hausse de 1 point de TVA.

Cette estimation à gros traits néglige les effets sectoriels. Or, même appliquée uniformément, la TVA sociale va affecter les prix relatifs des biens et des facteurs. En guise d'illustration, le Tableau 1 reporte les baisses de coûts unitaires que l'on peut attendre à très court terme d'une TVA sociale de 5 points de cotisations sociales pour différents secteurs d'activité ; à cet horizon, on fait abstraction des substitutions entre les différents facteurs de production et l'on suppose que les prix des facteurs restent fixés à leur valeur initiale⁴. Les secteurs dont les coûts

⁴ Le Tableau 1 néglige le rôle des consommations intermédiaires dans les coûts de production. La baisse du coût du capital devrait se répercuter sur les prix si la concurrence exercée par les entreprises ayant renouvelé leur capital après la réforme fiscale est assez forte.

baissent le moins sont, comme attendu, ceux qui sont le plus intensif en capital ; à savoir les activités immobilières, l'énergie et l'industrie automobile. Ce dernier secteur étant relativement intensif en travail qualifié, seule une modification de la progressivité des cotisations sociales peut entraîner une baisse de coût significative.

Tableau 1 : Impact des baisses de charges sur les coûts de production selon les secteurs d'activité pour trois profilages de baisse des cotisations employeurs^(a)

	Part PIB	Statut du secteur ^(b)	Baisse uniforme	Baisse ciblée bas salaires	Baisse ciblée hauts salaires
Agriculture, sylviculture, pêche	2,3%	Abrité	-1,4%	-2,8%	-0,7%
Industries agricoles et alimentaires	1,9%	Abrité	-2,3%	-3,2%	-1,7%
Industrie des biens de consommation	2,4%	Exposé	-2,5%	-2,3%	-2,6%
Industrie automobile	1,0%	Exposé	-2,3%	-1,2%	-3,0%
Industries des biens d'équipement	2,7%	Exposé	-2,9%	-2,0%	-3,4%
Industries des biens intermédiaires	4,8%	Exposé	-2,7%	-2,3%	-2,8%
Energie	2,1%	Exposé	-1,5%	-0,2%	-2,2%
Construction	5,8%	Abrité	-2,8%	-3,1%	-2,6%
Commerce	10,5%	Abrité	-2,8%	-3,8%	-2,1%
Transports	4,2%	Abrité	-2,6%	-2,7%	-2,5%
Activités financières	4,9%	Abrité	-2,3%	-0,7%	-3,3%
Activités immobilières	13,5%	Abrité	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Services aux entreprises	16,4%	Abrité	-2,6%	-2,5%	-2,7%
Services aux particuliers	5,6%	Abrité	-2,4%	-4,1%	-1,4%

Calculs réalisés par les auteurs, source INSEE.

Notes : ^(a) voir la définition des scénarios en annexe.. ^(b) Un secteur est exposé dès lors que, soit la part des exportations dans la production excède 25 %, soit la part des importations dans la consommation domestique dépasse 25 %.

A moyen terme, la réaction des salaires devrait plutôt renforcer ces résultats : dans les secteurs dont l'intensité capitaliste est la plus forte, qui recourent le plus massivement à la main-d'œuvre qualifiée, la baisse de cotisations employeurs sera partagée entre les salariés et les employeurs sous la forme d'une hausse du salaire net et d'une baisse du coût du travail. Dans les autres secteurs, où l'emploi moins qualifié est plus important, le coût du travail devrait baisser d'un montant proche de celui de l'allègement de charges puisque les rémunérations sont étroitement liées à l'évolution du SMIC, dont le montant ne répond pas à une simple logique de marché. Un profilage des cotisations sociales en faveur des bas salaires viendrait encore amplifier ces différences sectorielles ; la revalorisation du SMIC en fonction de l'inflation et les effets de contagion du SMIC sur les salaires voisins les atténuer. Mais au total, on peut penser que la TVA sociale améliore la compétitivité relative des secteurs qui sont intensifs en main d'œuvre peu qualifiée, tandis que les gains à attendre d'une telle réforme dans des secteurs plus intensifs en capital et en main d'œuvre qualifiée sont plus limités.

Effets redistributifs

Les questions de redistribution et d'efficacité de la mesure en terme d'emploi ne sont pas indépendantes.

Bien que la TVA soit incorporée dans le prix de vente, et que le coût du travail soit payé par l'employeur, le consommateur n'est pas le seul à souffrir d'une hausse de TVA, et l'employeur n'est pas le seul à bénéficier d'un allègement de charges. La théorie de l'incidence fiscale en équilibre partiel répartit en effet les gains et les coûts d'une politique en fonction de l'élasticité prix de l'offre et de la demande : lorsque la TVA augmente, la demande diminue pour tout niveau de prix hors taxe, ce qui provoque une baisse du prix à la production. Ce dernier diminue

beaucoup si la demande est plus réactive que l'offre lorsque le prix varie. Les résultats de Carbonnier (2006) montrent que consommateurs et producteurs se partagent rapidement le fardeau d'une TVA plus lourde ; et qu'en accord avec la vision marshallienne, les producteurs souffrent plus dans les secteurs où la concurrence est plus intense. Le même argument s'applique au marché du travail : sur ce marché, les employeurs bénéficient plus que les salariés de la baisse du taux de cotisations car l'élasticité de la demande de travail à son coût est certainement plus grande que celle de l'offre de travail au salaire net.

D'autres distinctions pourraient évidemment être faites, entre par exemple les salariés, qui bénéficient de l'allègement mais souffrent de la TVA, et les bénéficiaires de revenus de substitution (les pensions et les minima sociaux), qui sont plus concernés par la hausse de la TVA, même si leurs revenus sont généralement indexés ; ou bien entre les déciles de revenus, qui diffèrent selon la part des revenus d'activité dans leurs revenus et leur structures de consommation. Si l'on se concentre sur le seul partage de la valeur ajoutée entre les revenus du travail et ceux du capital, la TVA sociale devrait s'accompagner d'un effet de substitution impliqué par la modification du coût du travail par rapport à celui du capital, et d'un effet volume au terme duquel sont avantagés les facteurs de production intensivement utilisés par les secteurs sur lesquels la demande agrégée se reporte. Gauthier et Rebière (2007) suggèrent que la TVA sociale, bien que plutôt favorable au travail, pourrait au total n'affecter qu'à la marge le partage de la valeur ajoutée⁵. La hausse de TVA, vue comme une taxe partiellement sur le travail, contrecarre les effets de la baisse des charges : les effets de substitution et volume induits par la baisse des cotisations et la hausse de la TVA s'opposent et tendent à se compenser.

Enfin, l'indexation des revenus dits de substitution, par son coût, limite les possibilités de baisse des cotisations sociales, à l'équilibre inchangé des comptes publics. Le risque est alors de voir se réduire l'effet d'assiette positif précédemment discuté⁶.

Que penser finalement de ce type de mesure ? D'abord, qu'il existe une grande marge d'incertitude qui tient aux modalités et au contexte dans lequel cette politique s'inscrirait. Les arguments précédents laissent penser que l'effet sur l'emploi devrait théoriquement être positif, plus particulièrement dans des secteurs relativement intensifs en main d'œuvre peu qualifiée, qui sont au centre des politiques de l'emploi. Mais cette mesure s'accompagne d'effets de distribution importants. Enfin elle doit être mise en perspective avec le type de spécialisation acquis et souhaité pour la politique industrielle de la France : dans les activités haut de gamme qui forment le cœur de la spécialisation européenne à l'exportation (Fontagné et Zignago, 2007), il n'y a probablement pas beaucoup à attendre d'une substitution entre TVA et cotisations employeurs.

Remerciements : Les auteurs tiennent à remercier S. Roux, A. Bénassy-Quéré, G. Laroque et F. Lengart . Ils restent seuls responsables des erreurs et omissions.

⁵ Sterdyniak et al. (1991) soulignent de même avec des arguments différents que cette mesure n'a pas d'impact sur le coût relatif du capital et du travail car la baisse du prix HT des biens diminue le coût du capital dans les mêmes proportions que la baisse du coût du travail. De plus, la prise en compte des consommations intermédiaires implique de nouveaux effets distributifs entre les entreprises. « Les entreprises dont le profit est utilisé à rembourser des investissements passés subissent une perte car elles ne peuvent pas augmenter leur prix du fait de la concurrence des entreprises dont le capital a été acquis depuis la réforme et donc payé à un prix plus bas ».

⁶ Même si l'inflation génère a contrario des recettes fiscales supplémentaires par un effet mécanique car les taxes sont calculées sur des montants nominaux.

Bibliographie

- Carbonnier, N., 2007, Is Tax shifting asymmetric ? Evidence from French VAT Reforms, 1995-2000, mimeo.
- Conseil d'Orientation et de l'Emploi, 2006, Emploi et financement de la protection sociale, Annexe 4 : la TVA sociale. Disponible en ligne à l'adresse : http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe_IV_TVA_sociale_24.05bis.pdf.
- Coupé, M. et J.P. Renne, 2007, Effet de long terme des réformes fiscales dans une maquette à plusieurs types de travailleurs, Document de travail de la DGTPE no 2007/01.
- Fontagné, L., Gaulier, G. et Zignago, S., 2007, Specialisation across Varieties within Products and North-South Competition, CEPII Working Paper N°2007-06.
- Gauthier, S., 2007, Un exercice de TVA sociale, Document de travail CREST 2006-07, actualisé en ligne à l'adresse : <http://www.crest.fr/pageperso/gauthier/tvasociale.pdf>.
- Gauthier, S. et T. Rebière, 2007, Les bénéficiaires de la TVA sociale, article miméographié. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.crest.fr/pageperso/gauthier/incidcva.pdf>
- Peltzman, S., 2000, Prices Rise Faster than They Fall, *The Journal of Political Economy*, Vol. 108, No. 3, pp. 466-502.
- Sterdyniak et al., 1991, Vers une fiscalité européenne, édité par le CEPII et l'OFCE, publié chez Economica.

Annexe : Trois scénarios de baisse de cotisations employeurs

Cette annexe présente la méthode utilisée pour évaluer les effets sectoriels de trois scénarios de baisses des cotisations employeurs, les premiers résultats ainsi que les pistes de recherche envisagées.

1 Méthode utilisée :

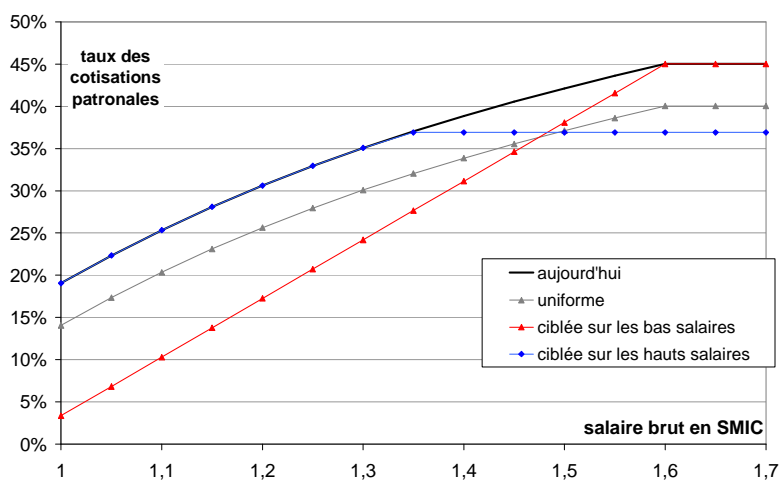
Etalonnage des baisses de charges

Trois scénarios ont été simulés (voir graphique 1):

1. Une baisse uniforme de cinq points de cotisation employeurs du régime de base, qui amène le taux de cotisation employeurs au niveau du SMIC à 14,04 %, soit une cotisation négative pour les branches famille, maladie, vieillesse de -0,71%.
2. Une baisse non uniforme « ciblée sur les bas salaires » consistant à modifier la pente des allègements jusqu'au seuil inchangé de 1,6 SMIC.
3. Une baisse non uniforme « ciblée sur les hauts salaires » consistant à modifier le taux normal pour l'ensemble des salaires au-delà de 1,4 SMIC, en laissant inchangé le montant des cotisations pour les salaires inférieurs.

Chaque scénario est étalonné de façon à engendrer un coût d'allègement de charges identique pour faciliter les comparaisons.

Graphique 1 : Profil des baisses de charges dans les trois scénarios



Estimation de l'impact des baisses sur les coûts de production:

L'impact des différents scénarios de baisses de charge sur le coût de production est estimé en supposant qu'il n'y a pas de substitution entre les facteurs (production à proportion fixe) et que le coût de production est simplement égal en première approximation à la somme des coûts des facteurs.

$$CP = [(1 + \text{tau_cot}) * \text{MSB} + \text{EBE} + \text{CI}]$$

CP	Coûts de production
tau_cot	Taux de cotisation patronal moyen
MSB	Masse salariale brute
EBE	Excédent brut d'exploitation
CI	Consommations intermédiaires

Le prix des consommations intermédiaires varie lui aussi à hauteur des variations de prix de production des fournisseurs suite aux baisses de charges. L'estimation de cet effet est délicat et, pour simplifier l'estimation sans introduire de biais systématiques, on a supposé qu'il n'y avait pas de consommations intermédiaires (CI=0) ou, ce qui revient au même, que le prix des consommations intermédiaires variait exactement comme le prix de la valeur ajoutée du secteur. Les résultats seront affinés par la suite en utilisant un tableau entrée-sortie des différents secteurs et des hypothèses sur les marges des producteurs de biens intermédiaires.

La variation du coût de production s'en déduit :

$$\Delta CP/CP = \Delta \text{tau_cot} * \text{MSB} / [(1 + \text{tau_cot}) * \text{MSB} + \text{EBE}] \quad (1)$$

Pour chaque scénario, le taux de cotisation patronal moyen est calculé à partir de la distribution fine par centile des salaires spécifique à chaque secteur, obtenue à partir de données de l'INSEE.

2 Résultats obtenus :

Nous avons donc procédé ici à l'illustration d'une sorte d'«instantané» qui reproduit l'impact quasi instantané d'une politique de baisse de charges sur les coûts de production à salaires inchangés. Nous avons retenu une approche sectorielle fine car l'impact différencié selon les secteurs de la mesure est à notre sens une des clés dans l'évaluation de l'efficacité de la réforme en terme de gains de compétitivité.

A l'exception de l'industrie textile et fabrication de jeux, la quasi totalité des secteurs exposés sont des secteurs intensifs en capital et en travail qualifié. Seule une réforme ciblée sur les hauts salaires est à même d'avoir un impact significatif sur le coût de production de ces secteurs. Une telle réforme modifie de façon importante la progressivité des allègements de charges décidée ces dernières années pour lutter contre le chômage non qualifié. L'impact réel d'une telle réforme à moyen terme nécessite des études complémentaires car à la différence des salaires des travailleurs faiblement qualifiés, principalement administrés, les salaires des cadres font l'objet de négociations. La baisse de coût de production ici évaluée est donc une estimation haute car elle sera en partie absorbée par une hausse des salaires. La hausse de la TVA et son impact sur les prix à la consommation (via notamment la hausse du prix des biens importés) ne fera qu'accroître ce phénomène.

Au sujet du cas particulier du textile, la concurrence des pays émergents est telle que les gains de compétitivité induit par une politique de baisses de charges risquent de ne pas suffire pour concurrencer par les prix les produits de nos partenaires.

Tableau 1 – Effet sur les coûts de production de trois scénarios de baisse des cotisations patronales
(toutes équivalentes à 5 points uniforme)^(a)

Secteur sous-secteurs	Baisse uniforme	Baisse ciblée bas salaires	Baisse ciblée hauts salaires	Statut du secteur
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,4%	-2,7%	-0,7%	abrité
Agriculture, chasse, services annexes	-1,3%	-2,7%	-0,6%	abrité
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	-1,6%	-2,2%	-1,2%	abrité
Pêche, aquaculture	-1,7%	-2,5%	-1,4%	exposé
Industries agricoles et alimentaires	-2,3%	-3,2%	-1,7%	abrité
Industrie des viandes	-2,6%	-4,1%	-1,6%	abrité
Industrie du lait	-2,5%	-2,2%	-2,6%	abrité
Industrie des boissons	-1,5%	-0,7%	-2,0%	exposé
Travail du grain ; fabrication d'aliments pour animaux	-2,2%	-1,4%	-2,6%	abrité
Industries alimentaires diverses	-2,4%	-4,3%	-1,3%	exposé
Industrie du tabac	-1,2%	-0,1%	-1,9%	exposé
Industries des biens de consommation	-2,5%	-2,2%	-2,6%	exposé
Industrie de l'habillement et des fourrures	-2,6%	-4,6%	-1,5%	exposé
Industrie du cuir et de la chaussure	-2,8%	-4,9%	-1,6%	exposé
Edition, imprimerie, reproduction	-2,7%	-1,9%	-3,2%	abrité
Industrie pharmaceutique	-1,7%	-0,4%	-2,5%	exposé
Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	-2,3%	-1,4%	-3,0%	exposé

Suite du tableau page suivante

Fabrication de meubles	-3,0%	-4,4%	-2,1%	exposé
Bijouterie et fabrication d'instruments de musique	-2,8%	-3,2%	-2,5%	exposé
Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses	-2,8%	-3,6%	-2,3%	exposé
Fabrication d'appareils domestiques	-2,4%	-2,3%	-2,3%	exposé
Fabrication d'appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction	-3,3%	-2,7%	-3,6%	exposé
Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie	-2,7%	-2,6%	-2,8%	exposé
Industrie automobile	-2,2%	-1,1%	-2,8%	exposé
Construction automobile	-2,1%	-0,8%	-2,8%	exposé
Fabrication d'équipements automobiles	-2,3%	-1,5%	-2,8%	exposé
Industries des biens d'équipement	-2,8%	-2,0%	-3,4%	exposé
Construction navale	-2,5%	-2,2%	-2,6%	exposé
Construction de matériel ferroviaire roulant	-2,3%	-0,9%	-3,1%	abrité
Construction aéronautique et spatiale	-2,9%	-0,5%	-4,4%	exposé
Fabrication de cycles, motocycles, matériel de transport n.c.a.	-3,1%	-3,6%	-2,7%	exposé
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	-2,8%	-3,7%	-2,2%	abrité
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières	-3,2%	-3,4%	-3,0%	abrité
Fabrication d'équipements mécaniques	-3,0%	-1,7%	-3,7%	exposé
Fabrication de machines d'usage général	-2,7%	-1,9%	-3,2%	exposé
Fabrication de machines agricoles	-2,7%	-3,4%	-2,3%	exposé
Fabrication de machines-outils	-2,8%	-1,6%	-3,6%	exposé
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	-2,9%	-1,7%	-3,6%	exposé
Fabrication d'armes et de munitions	-3,2%	-0,6%	-4,9%	exposé
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	-1,8%	-0,6%	-2,6%	exposé
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	-2,7%	-2,0%	-3,1%	exposé
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	-3,4%	-1,3%	-4,8%	exposé
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie	-2,7%	-2,9%	-2,6%	exposé
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	-2,8%	-1,4%	-3,7%	exposé
Industries des biens intermédiaires	-2,6%	-2,3%	-2,8%	exposé
Extraction de minerais métalliques	-2,5%	-4,6%	-1,5%	exposé
Autres industries extractives	-2,3%	-2,0%	-2,5%	abrité
Fabrication de verre et d'articles en verre	-2,7%	-2,1%	-2,9%	exposé
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction	-2,4%	-2,2%	-2,5%	abrité
Filature et tissage	-3,4%	-5,0%	-2,4%	exposé
Fabrication de produits textiles	-2,8%	-4,1%	-2,0%	exposé
Fabrication d'étoffes et d'articles à maille	-2,9%	-4,8%	-1,8%	exposé
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	-2,7%	-4,3%	-1,7%	exposé
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	-2,4%	-0,7%	-3,5%	exposé
Fabrication d'articles en papier ou en carton	-2,5%	-2,1%	-2,7%	abrité
Industrie chimique minérale	-3,4%	-0,9%	-5,0%	exposé
Industrie chimique organique	-2,0%	-0,5%	-3,0%	exposé
Parachimie	-2,7%	-1,2%	-3,6%	exposé
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	-3,4%	-1,7%	-4,3%	exposé
Industrie du caoutchouc	-2,7%	-1,6%	-3,3%	exposé
Transformation des matières plastiques	-2,7%	-2,9%	-2,4%	exposé
Sidérurgie et première transformation de l'acier	-2,3%	-0,9%	-3,1%	exposé
Production de métaux non ferreux	-2,5%	-1,0%	-3,4%	exposé
Fonderie	-3,2%	-3,0%	-3,2%	abrité
Services industriels du travail des métaux	-2,8%	-2,9%	-2,7%	abrité
Fabrication de produits métalliques	-2,7%	-2,6%	-2,6%	exposé
Récupération	-2,1%	-3,0%	-1,6%	abrité
Fabrication de matériel électrique	-3,1%	-2,2%	-3,6%	exposé
Fabrication de composants électroniques	-2,2%	-1,7%	-2,5%	exposé

Suite du tableau page suivante

Energie	-1,5%	-0,2%	-2,3%	exposé
Extraction de houille, de lignite et de tourbe	1,0%	0,9%	1,1%	exposé
Extraction d'hydrocarbures ; services annexes	-1,2%	0,0%	-1,9%	exposé
Extraction de minerais d'uranium	-2,3%	0,0%	-3,7%	exposé
Cokéfaction et industrie nucléaire	-1,7%	-0,3%	-2,6%	exposé
Raffinage de pétrole	-1,5%	-0,2%	-2,3%	exposé
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	-1,5%	-0,2%	-2,3%	abrité
Captage, traitement et distribution d'eau	-1,5%	-0,4%	-2,3%	abrité
Construction	-2,8%	-3,1%	-2,6%	abrité
Bâtiment	-2,8%	-3,3%	-2,5%	abrité
Travaux publics	-3,0%	-2,3%	-3,4%	abrité
Commerce	-2,7%	-3,8%	-2,1%	abrité
Commerce et réparation automobile	-2,7%	-4,0%	-1,9%	abrité
Commerce de gros, intermédiaires	-2,7%	-2,6%	-2,8%	abrité
Grandes surfaces à prédominance alimentaire	-2,7%	-5,5%	-1,0%	abrité
Magasins d'alimentation, spécialisés ou non	-2,7%	-5,8%	-1,1%	abrité
Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations	-2,6%	-4,5%	-1,6%	abrité
Transports	-2,6%	-2,6%	-2,5%	abrité
Transports ferroviaires	-3,3%	-2,2%	-3,9%	abrité
Transport routier de voyageurs	-2,7%	-2,2%	-3,0%	abrité
Transport routier (ou par conduites) de marchandises	-2,7%	-4,7%	-1,4%	abrité
Transports par eau	-1,9%	-1,0%	-2,5%	exposé
Transports aériens	-2,9%	-0,4%	-4,4%	exposé
Transport spatial	-2,3%	-0,4%	-3,5%	n.c.
Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	-2,0%	-1,7%	-2,1%	abrité
Agences de voyage	-2,8%	-3,1%	-2,6%	abrité
Organisation du transport de fret	-3,1%	-3,2%	-2,9%	exposé
Activités financières	-2,3%	-0,8%	-3,2%	abrité
Intermédiation financière	-2,4%	-0,6%	-3,5%	abrité
Assurance	-2,0%	-0,6%	-2,8%	abrité
Auxiliaires financiers et d'assurance	-2,4%	-1,7%	-2,8%	abrité
Activités immobilières	-0,2%	-0,2%	-0,2%	abrité
Promotion, gestion immobilière	-1,7%	-2,0%	-1,5%	abrité
Location immobilière	-0,1%	-0,1%	-0,1%	abrité
Services aux entreprises	-2,6%	-2,5%	-2,7%	abrité
Activités de poste et de courrier	-2,0%	-2,0%	-1,9%	abrité
Télécommunications	-1,9%	-0,7%	-2,6%	abrité
Activités informatiques	-2,8%	-1,0%	-3,9%	abrité
Services professionnels	-2,5%	-1,7%	-3,0%	abrité
Administration d'entreprises	-3,5%	-1,8%	-4,6%	abrité
Publicité et études de marché	-2,6%	-2,5%	-2,8%	abrité
Architecture, ingénierie, contrôle	-2,8%	-1,6%	-3,5%	abrité
Location sans opérateur	-0,8%	-1,1%	-0,6%	abrité
Sélection et fourniture de personnel	-3,6%	-5,2%	-2,4%	abrité
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	-2,8%	-5,2%	-1,5%	abrité
Assainissement, voirie et gestion des déchets	-1,5%	-1,4%	-1,5%	abrité
Recherche et développement	-3,4%	-1,4%	-4,7%	abrité
Services aux particuliers	-2,4%	-4,1%	-1,4%	abrité
Hôtels et restaurants	-2,8%	-5,8%	-1,2%	abrité
Activités audiovisuelles	-1,7%	-0,7%	-2,4%	abrité
Autres activités récréatives, culturelles et sportives	-2,6%	-3,2%	-2,2%	abrité
Services personnels	-3,0%	-7,1%	-0,8%	abrité

Sources : INSEE, calculs des auteurs.

Note : Un secteur est exposé dès lors que soit la part des exportations dans la production excède 25 % soit la part des importations dans la consommation domestique dépasse 25 %.

De nombreuses variantes peuvent être effectuées à la demande comme par exemple :

1. Etudier l'impact d'une baisse de charges moins importante, par exemple d'un ou deux points de cotisations employeurs du régime de base
2. Etudier différents de profilage avec différents seuil (1,6 SMIC, 1,8 SMIC ou 2 voire plus)

Une variante plus délicate à mettre en œuvre serait l'impact d'une baisse de charges partagée entre une baisse des cotisations employés et une baisse des cotisations employeurs. De telles variantes nécessiteraient la construction d'une maquette, telle que celles utilisées par la DGTPE ou par Gauthier (2007), pour une complète internalisation de l'impact des baisses de charges sur les salaires négociés.

3. Pistes de recherche

Trois pistes nous paraissent intéressantes à explorer :

1. Les variations des prix des consommations intermédiaires dans l'estimation des variations finales des coûts de production.
2. Les variations des salaires en prenant en compte l'indexation du SMIC, les effets dits de « contagion » de cette indexation sur les salaires proches du SMIC, et le partage de la valeur ajoutée effectué lors des négociations salariales.
3. Les comportements de marge et de tarification au marché des producteurs qui fixent leurs prix au cas par cas, selon les marchés auxquels ils destinent leurs productions. En effet, le report des variations de coûts de production sur les prix, et de façon similaire, le report d'une hausse de la TVA sur les prix de consommation dépendent de façon cruciale de l'élasticité prix de la demande sur les différents marchés. Ces effets de marge à l'importation et à l'exportation peuvent être étudiés à l'aide de la base de données détaillées BACI du CEPIL.